

Chartres, BM, ms. NA 377

Livre « vade mecum » du doyen du chapitre cathédral de Chartres

Parchemin et papier (bi-feuillet monté au XVIII^e s. avant le feuillet de garde); III, 20 ff.¹; 210 x 152 mm.

Reliure souple de parchemin, triple filet doré en encadrement sur les plats avec des fleurs de lis aux angles, dos lisse orné de fleurons, tranches dorées.

Écriture humaniste, rubriques en rouge (italique), musique notée carrée sur des portées de 4 lignes tracées en rouge.

Chartres, (peu ?) après 1647

Contenu :

- F. I-IIv : Ajouts, d'aux moins deux mains (de doyens ?), du XVIII^e s.
- F. I : « Festes solennelles maieures de l'église de Chartres ou le doyen est en robe rouge. » En bas de page, mentions datées : 1765, 1713, 1714.
- F. Iv-II : « Festes solennelles mineures dans l'église de Chartres – le doyen est en violet². Parmi ces fêtes, au 15 mars : « La feste de la delivrance du siege » (siège de 1568). Avec quelques additions, de la même main, précisant « on est en chappe » pour les fêtes de s. Joseph (19.3.), s. Marie Madeleine (22.7.), s. Roch (16.8.), s. Louis (25.8.), Présentation de la Vierge (21.11.) – Cf. résumé en bas du f. II, avec précision des fêtes « en [robe] rouge et en chappe... ces jours en chape le doyen dit vêpres de sa place... »
- F. IIv : « En l'année 1717³ que je fus en semaine⁴ le jour de *Quasimodo*, j'officiay de ma place des le dimanche aux 1^{eres} vespres de l'Annonciation qui estoit le lundy... Aux tedeum, quand l'évesque n'y est pas, le doyen... dit les oraisons.... ». En bas de la page, d'une autre main (la même qu'en bas du f. 19 ?), mention, à la première personne, d'avoir officié en 1759⁵.
- F. III Feuille de garde vide.
- F. 1 : « Decanus cantat primum responsorium matutinarum Dominicae Secundae Adventus. – Hierusalem, Israel si me audieris... » (avec notation musicale).
- F. 2 : « In Vigilia Paschatis benedicto cereo... - In principio creavit Deus.... »
- F. 6v : « Salutatis Fontibus Cruce et Altari Cantat in Vigiliis Resurrectionis et Penthecostes. »

¹ Selon la notice du ms. dans le catalogue de vente par Ariane Adeline, *Le Scriptorial. Documents et manuscrits anciens. Douze manuscrits musicaux pour 2018, France, XVII^e-XVIII^e s.*, Paris, 2018, n° 1, « feuillets précédés et suivis d'un feuillet de garde de papier, un bi-feuillet (XVIII^e s.) rajouté et monté avant la première garde. »

² L. Amiet, *Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres (du XI^e au XVIII^e siècle)*, Chartres, 1922, p. 59 : la seule distinction du doyen par rapport aux autres chanoines est de porter la robe violette aux solennités.

³ En 1717, le doyen fut **Michel-Jean Morel** (1710-1743) ; cf. L. et R. Merlet, *Dignitaires de l'Eglise Notre-Dame de Chartres. Listes chronologiques*, Chartres, 1900 (Archives du diocèse de Chartres, V), p. 25, n° LXVI.

⁴ I.e. quand c'était au tour du doyen d'être le chanoine semainier, qui est aussi le curé des chanoines ; Amiet, p. 59.

⁵ **Augustin-Joseph de la Rue**, doyen de 1758 à 1790 ; Merlet, p. 26, n° LXVIII.

- F. 7 : « Kyrie eleyson... », suivi des litanies des saints (cf. f. 7v), où figurent s. Piat (dernier martyr) et s. Lubin (premier confesseur).
- F. 7v : « Feria quarta Rogationum in templo Sanctae Fidis⁶. Salutatio Altari ad pulpitem cantatur post praeces... Kyrie... ». F. 9-9v, litanies des saints.
- F. 10-12 : « **Onera Decani**. – DECANUS Carnotensis primam post Pontificalem in Ecclesie Carnotensi habet dignitatem... » (concerne l'exercice de la juridiction ecclésiastique par le doyen dans la ville et la banlieue de Chartres⁷).
- F. 12 : « ... Primum stallum in choro post Dominum Episcopum a parte dextra habet Decanus Carnotensis... » (concerne la chape de soie du doyen).
- A la fin du f. 12 : « **Hec collata sunt fuere per nos scribas capituli secundum originale, die 1^a martii anno 1647** », signé deux fois *Lefebvre*.
- F. 12-14v : « **Receptio Canonici Carnotensis...** - Dicit Decanus... » Au f. 13v, mention des « iuramenta solita ad caput Beate Annae »⁸.
- F. 14v-19 : « **Touchant les Assemblées**. – La coutume est que selon l'occurrence des affaires l'on fait des assemblées en Chapitre, et en la chambre. Et la chambre s'ordonne par celui qui preside au chœur a la fin de l'heure du service si les affaires ne sont plus pressées.... »
- F. 15 : « Les Chapitres sont ordinaires ou extraordinaires. Les ordinaires sont... »
- F. 15v : « Les iours de chapitre au commencement de l'Evangile de la Messe de la mere Dieu, l'huissier ou soubshuissier en sepmaine ayant la baguette viennent saluer le Doyen ou president en chœur... »
- F. 16 : « Il y a quatre chapitres generaux ordinaires... » ; ce paragraphe mentionne « **l'ordonnance capitulaire de Janvier 1647** ».
- F. 17 : Pendant le chapitre du lendemain de la Saint Jean Baptiste (fête du 24 juin) : « La harangue [du prédicateur] finie, le Doyen le remercy... » »
- F. 19-20 : (dans une autre écriture) « Ce qui suit est extrait du **Livre vert** fol. 1. C'est ce que doit le Doyen a messeigneurs de chapitre par chacun an a cause du Doyenné (?)... » : il est question de l'hippocras, de « deux pastez de poulaille »⁹ et de vin, d'un cierge « appelé Grimault », et qu'il faut faire nettoyer le cloître...
- F. 20 : (d'une autre main) « Nota. Lors des changemens arrivés au choeur a cause de la decoration¹⁰, le doyen a transigé avec le chapitre pour toutes les charges cy-dessus en lieu [?] et pour le dejeuner des rogations pour s'en liberer il donne a chaque chanoine le jour de S^t Piat un paquet de bougies blanches de vingt quatre onces. Copie de la transaction est aux papiers du doyenné et dans le tresor du chapitre. »¹¹

⁶ Eglise Sainte-Foy, aujourd'hui Galerie des ventes de Chartres.

⁷ Cf. Amiet, p. 66.

⁸ Cf. Amiet, p. 24-28 ; serment solennel sur la relique du chef de sainte Anne, p. 25.

⁹ Cf. Amiet, p. 68 n. 3 : le vin et le pâté de volailles (d'anguilles, si c'était un jour maigre) était pour le jour de la fête de Saint-Piat, le 1^{er} octobre.

¹⁰ Cf. **Mathieu Lours** et Brigitte Féret, « Le chœur tridentin », dans *Grâce d'une cathédrale, Chartres*, 2013, p. 362-371 : la destruction du jubé médiéval et l'installation du groupe sculpté monumental de l'Assomption sont décidées en 1763 ; les travaux se déroulent en deux campagnes : 1767-1776, 1786-1789.

¹¹ Cf. Amiet, p. 68 n. 3 : en 1769, le don des victuailles (petits pâtés et vin clairret), au retour de la procession des Rogations, a été converti en deux livres de cire blanche ; cf. *Vieille Chronique*, dans éd. *Cart. ND*, I, p. 65.

Provenance :

L'étude fouillée de Louis Amiet nous renseigne sur l'organisation du chapitre de la cathédrale de Chartres, du Moyen Âge à la Révolution (L. Amiet, *Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres (du XI^e au XVIII^e siècle)*, Chartres, 1922).

Il est possible que la rédaction de ce livre « vade mecum », peu (?) après 1647, se situe dans le contexte d'une récente mise au point des devoirs et privilèges du doyen au sein de la vie liturgique de la cathédrale. En effet, en 1642, le chapitre de Chartres, dans une lettre adressée à celui d'Auxerre, dressa « une véritable charte des usages capitulaires », en ce qui concerne la fonction du doyen dont le chapitre cherche à délimiter les prérogatives. Seulement en 1741, ce document est inséré dans le registre des délibérations (Amiet, p. 57-59). Le destinataire initial du livre pourrait donc avoir été le doyen **Pierre Fougeu** (1638-1650) ou son frère qui lui succéda, **Elie Fougeu d'Escures** (1650-1684) ; cf. Merlet, p. 24.

Les ajouts, d'une autre écriture, aux ff. 19-20 sont, selon la rubrique initiale, des extraits du **Livre vert**, qualifié par Amiet (p. 52, 60) de « livre des usages » de la cathédrale de Chartres, et par l'abbé Brillon, comme livre contenant les statuts de l'église¹².

Le manuscrit « vade mecum du doyen » dut servir à plusieurs dignitaires par la suite, à en juger des mentions rédigées à la première personne et dont les dates du XVIII^e siècle correspondent à la charge des doyens **Michel-Jean Morel** (1710-1743) et **Augustin-Joseph de la Rue** (1758-1790) : cf. feuillets de papier ajoutés en tête.

Nom inscrit au contreplat supérieur : *Marquis* (XIX^e siècle ?).

¹² Cf. L.Merlet, *Inventaire-sommaire des Archives départementales... Eure-et-Loir... Archives ecclésiastiques, série G, I*, Chartres, 1890, **G.342** : *Table critique, par l'abbé Brillon, des cartulaires des églises du diocèse de Chartres...* qui mentionne en 2^e lieu le « Livre vert contenant les statuts de l'église ».